

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à onze heures, le Conseil municipal de la Ville de CYSOING s'est réuni en séance, conformément à la convocation adressée le 17 mars 2026 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseiller(s) absent(s) représenté(s) : 1

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, LEPERS Isabelle, FOCKENOY Marc, DUMORTIER Daniel, LUCHIER Catherine, HEURTEAUX Martine, CARPENTIER Guy, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, COUSIN Didier, VIAU Gaëlle, LESY Denis, MINET Frédéric, BARETS-WALLE Aline, FREMAUX Céline, MAPPUS Raphaëlle, POUILLART Laurent, LEFEBVRE Ludovic, ROSSIE Perrine, ABIWE Lionel.

Etait absente excusée représentée :

DEWAELE Salomé (pouvoir COURBEZ Nadia).

POINT N°6 : Election des adjoints au maire

VU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles :

L.2122-1 (éligibilité des adjoints),

L.2122-2 (plafond légal du nombre d'adjoints),

L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 (règles de scrutin pour l'élection des adjoints);

Vu la délibération du Conseil municipal fixant à huit (8) le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu que l'élection doit se dérouler au scrutin secret de liste paritaire, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDÉRANT

Considérant que le Maire a ouvert un appel à candidatures pour la présentation des listes d'adjoints;

Considérant qu'une seule liste a été déposée, composée de :

Marion DUBOIS

Pascal BOILEAU

Sylvie CASTEL

Antoine SILVESTRI

Nadia COURBEZ

Renaud ENNIQUE

Isabelle LEPERS

Marc FOCKENOY

Considérant que le bureau de vote a été constitué comme suit :

Assesseurs : M. Pascal BOILEAU, M. Renaud ENNIQUE

Scrutateurs : M. Denis LESY, M. Patrick COLIN

Considérant que le vote s'est déroulé conformément aux règles prévues par les articles du CGCT précités ;



Nomenclature : 5.1
2026/23

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 – Élection des adjoints

Sont proclamés Adjoints au Maire de la Ville de CYSOING pour la durée du mandat :

1. Marion DUBOIS
2. Pascal BOILEAU
3. Sylvie CASTEL
4. Antoine SILVESTRI
5. Nadia COURBEZ
6. Renaud ENNIQUE
7. Isabelle LEPERS
8. Marc FOCKENNOY

Article 2 – Entrée en fonction

Les adjoints ainsi élus entrent immédiatement en fonction, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire

Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire

Marc FOCKENNOY



La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.